

En 2022, une augmentation contrastée de l'activité dans la construction selon les régions

Insee Première • n° 1964 • Août 2023

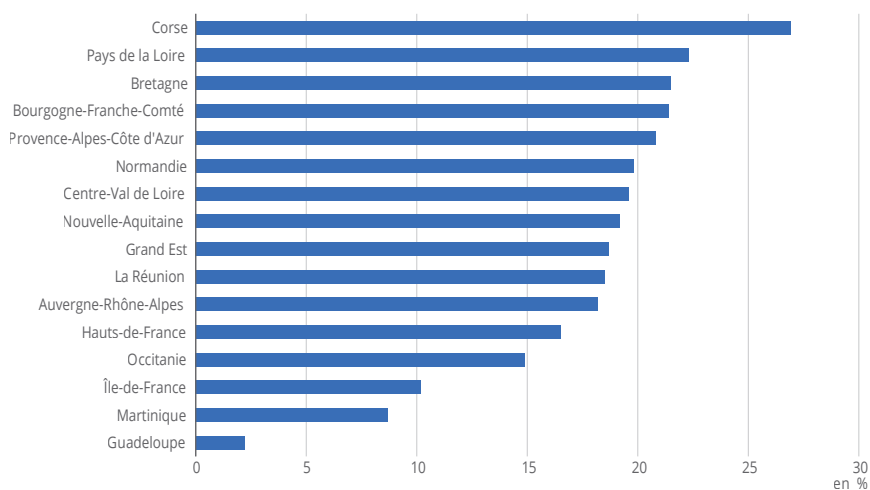


En 2022, le chiffre d'affaires des entreprises françaises du secteur de la construction croît de 14,8 %, en euros courants, par rapport à son niveau d'avant-crise, dans un contexte de hausse des prix. L'activité augmente sur l'ensemble du territoire, mais cette croissance est différenciée selon les régions. Avec la crise sanitaire liée à la Covid-19 et plus particulièrement avec le premier confinement de 2020, l'activité économique des entreprises de la construction s'était fortement contractée dans l'ensemble des régions françaises. En 2022, la plupart des régions ont dépassé leur tendance d'avant-crise, à l'image de la Bourgogne-Franche-Comté, la Normandie ou encore le Centre-Val de Loire. Toutefois, les chiffres d'affaires augmentent à un rythme plus faible qu'avant la crise sanitaire en Occitanie et en Île-de-France, régions qui faisaient partie de celles ayant connu les plus fortes hausses entre 2015 et 2019.

En 2022, en France, le secteur de la construction représente, en moyenne, 6,6 % des chiffres d'affaires issus des déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ce secteur comprend à la fois la construction de bâtiment (27 % du chiffre d'affaires du secteur), le génie civil (13 %) et les travaux de construction spécialisés tels que le gros œuvre, la maçonnerie, la toiture, etc. (60 %). Le chiffre d'affaires augmente, en euros courants, de 14,8 % en 2022 par rapport à son niveau d'avant-crise, en 2019. Ce secteur a été fortement affecté par la pandémie liée à la Covid-19 (-6,4 % entre 2019 et 2020). Par la suite, le chiffre d'affaires a fortement augmenté en 2021 et plus légèrement en 2022 (respectivement +14,8 % et +6,9 %). Entre 2015 et 2019, le chiffre d'affaires des entreprises de ce secteur augmentait de 5,1 % en moyenne par an ► **encadré 1**.

Dans toutes les régions françaises, le **chiffre d'affaires** des entreprises du secteur de la construction dépasse son niveau de 2019, avec toutefois des différences marquées ► **figure 1**. L'évolution est la plus forte en Corse (+26,9 %), où elle est soutenue notamment par les dépenses des collectivités locales dans le bâtiment et les travaux publics. Le chiffre d'affaires des entreprises de la construction augmente aussi fortement dans les Pays de la Loire (+22,3 %), en Bretagne (+21,5 %), en Bourgogne-Franche-Comté (+21,4 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+20,8 %).

► 1. Évolution des indices moyens de chiffre d'affaires dans la construction entre 2019 et 2022, selon les régions



Lecture : En Corse, l'indice de chiffre d'affaires dans la construction augmente de 26,9 % entre 2019 et 2022.

Champ : France, hors Guyane et Mayotte.

Sources : Insee, déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; Direction générale des finances publiques (DGFiP).

À l'opposé, la hausse est moindre en Occitanie (+14,9 %), en Île-de-France (+10,2 %), en Martinique (+8,7 %) et en Guadeloupe (+2,2 %).

Toutefois, ces évolutions en valeur sont à nuancer du fait de la hausse de l'inflation sur la période. La production de la **branche** construction en volume aux prix de l'année précédente est passée de 295,5 milliards d'euros (Md€) à 300,9 Md€ entre 2019 et

2022, soit une croissance de 1,8 %. En effet, entre 2019 et 2022, l'indice des prix des logements neufs et anciens augmente en moyenne de 6,0 % par an (contre +2,6 % par an entre 2015 et 2019). Dans le même temps, les coûts mesurés par les **index du bâtiment et des travaux publics** progressent respectivement de 4,2 % et 4,4 % en moyenne par an sur la période 2019-2022 (contre +1,6 % et +1,9 % avant la crise).

Des entreprises fortement affectées par le premier confinement

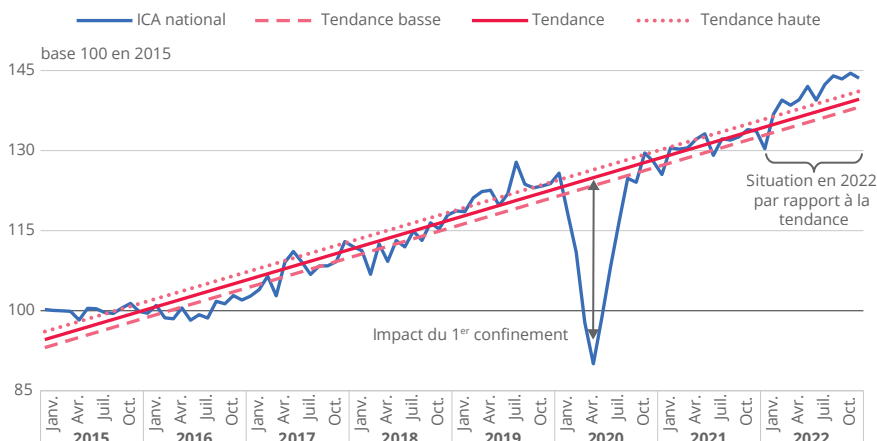
La comparaison de la situation en 2020 par rapport à ce qu'elle aurait été si la tendance entre 2015 et 2019 s'était poursuivie permet de mesurer les effets de la crise sanitaire et, plus particulièrement, du confinement sur l'activité du secteur de la construction ► **encadré 2**. Ainsi, au niveau national, en mai 2020, le chiffre d'affaires du secteur de la construction est 27 % inférieur à la tendance basse, c'est-à-dire la valeur la plus faible de l'évolution attendue s'il n'y avait pas eu de confinement ► **méthodes**, ► **figure 2**. La Corse, la Bretagne et l'Occitanie sont les trois régions pour lesquelles la chute d'activité économique est la plus forte (de -37,3 % à -29,7 %). À l'inverse, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France sont les trois régions métropolitaines les moins affectées par le premier confinement (respectivement -21,1 %, -23,1 % et -24,5 %). Du fait que l'activité dans la construction augmentait peu, voire diminuait, avant la crise sanitaire, la baisse est moindre dans les régions d'outre-mer : -7,2 % en Guadeloupe, -12,9 % en Martinique et -19,2 % à La Réunion.

La plupart des régions ont dépassé leur tendance d'avant-crise

Le niveau des indices de chiffre d'affaires en 2022 marque parfois une rupture par rapport à la tendance observée avant la crise sanitaire. Dans la majorité des régions, l'indice de chiffre d'affaires dépasse le niveau qu'il aurait atteint si la tendance observée entre 2015 et 2019 s'était poursuivie. En France métropolitaine, c'est particulièrement le cas en Bourgogne-Franche-Comté, Normandie et Centre-Val de Loire, avec respectivement +8,6 %, +7,1 % et +6,4 % par rapport à leur tendance haute des années 2015-2019 ► **figure 3**. Avant la crise sanitaire, ces régions avaient les trajectoires de croissance les plus faibles, moins de 5,0 % par an ► **figure 4**. Le nombre d'habitants était stable, voire fléchissait sur la période, et les logements commencés entre 2015 et 2019 représentaient respectivement 3,2 %, 3,5 % et 4,1 % de leurs stocks de logements de 2015, soit moins qu'au niveau national (5,5 %).

La Corse et la Bretagne, qui faisaient partie des régions avec les plus fortes hausses de chiffres d'affaires avant la crise (+8,3 % et +7,1 %), dépassent leur trajectoire attendue au regard de la période précédente (+2,4 % par rapport à la tendance haute). En effet, le chiffre d'affaires augmente plus fortement dans les régions où la population croît le plus. En Corse et en Bretagne, la croissance démographique était plus marquée qu'au niveau national entre 2015 et 2019 (+1,0 % et +0,5 %). Les besoins en logements et en équipements (infrastructures routières, transports en commun, piscines, écoles, etc.) y sont plus élevés, afin d'offrir un niveau de service adapté au surplus

► 2. Indice mensuel de chiffre d'affaires national dans la construction et régression linéaire entre 2015 et 2019



Lecture : En janvier 2022, en France, l'indice de chiffre d'affaires dans le secteur de la construction s'établit à 130,35. Il se situe en-dessous de sa tendance, comprise entre 132,91 et 135,90.

Champ : France, hors Guyane et Mayotte.

Sources : Insee, déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; Direction générale des finances publiques (DGFiP).

d'habitants. Ainsi, le nombre de logements commencés sur la période correspondait à 8,3 % des stocks de logements de 2015 dans ces régions, soit plus qu'au niveau national.

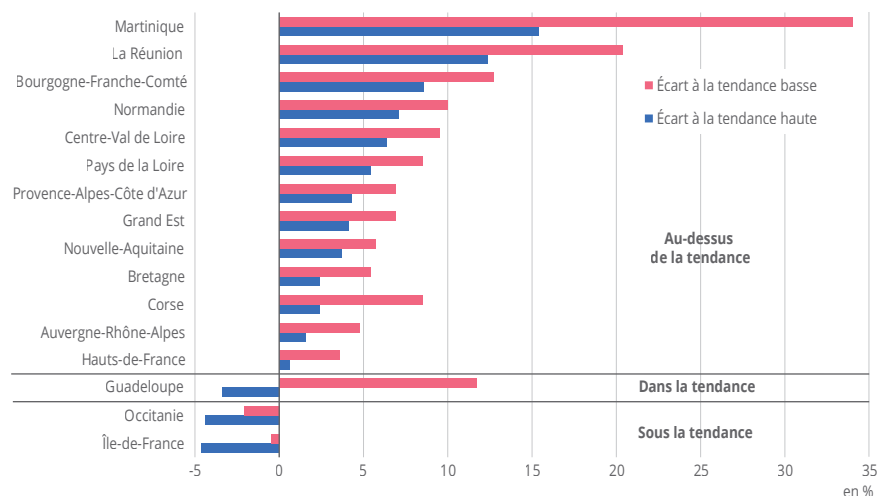
France métropolitaine. La rénovation ou la construction sur du bâti ancien peut avoir un impact sur l'activité économique des entreprises du secteur.

Quant à la Guadeloupe, et, à un degré moindre, les Hauts-de-France, elles sont revenues dans leur tendance 2015-2019. Malgré une stabilisation de la population dans les Hauts-de-France, le chiffre d'affaires dans la construction a augmenté de 6,0 % par an entre 2015 et 2019, davantage qu'au niveau national. Le parc de résidences secondaires y est en forte hausse entre 2015 et 2019 (+8,0 %). De plus, le parc de logements est ancien : une résidence principale sur deux a été construite avant 1971, contre 44 % en

L'Île-de-France et l'Occitanie ne retrouvent pas leur tendance d'avant-crise

Les entreprises d'Île-de-France et d'Occitanie ne retrouvent pas, en 2022, leur tendance d'avant-crise. Le chiffre d'affaires dans la construction y est inférieur respectivement de 0,5 % et de 2,1 % au niveau attendu par la tendance basse estimée sur la période 2015-2019. Ces deux régions figuraient

► 3. Écarts des indices moyens de chiffre d'affaires dans la construction en 2022 par rapport aux tendances d'avant-crise (2015-2019), selon les régions



Lecture : En 2022, dans les Pays de la Loire, le chiffre d'affaires observé dans le secteur de la construction est en moyenne supérieur de 5,4 % à celui du niveau haut attendu par la prolongation de la tendance passée 2015-2019.

Champ : France, hors Guyane et Mayotte.

Sources : Insee, déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; Direction générale des finances publiques (DGFiP).

parmi celles dont l'indice de chiffre d'affaires augmentait le plus entre 2015 et 2019 (+6,6 % et +7,9 %). Le retour à un niveau d'activité très élevé est sans doute plus difficile à atteindre. En Île-de-France, la pénurie de foncier et les effets de la période Covid et du télétravail sur les migrations de population, avec davantage de départs de l'aire parisienne vers les autres régions, ont également pu avoir des conséquences sur l'activité dans le bâtiment [Brutel, 2023 ; Insee, 2023].

Difficultés de recrutement et forte reprise de l'activité vont de pair

Les **difficultés de recrutement** dans la construction peuvent également être le signe d'une reprise économique du secteur. En effet, en 2022, dans les régions où l'indice de chiffre d'affaires est au-dessus de sa tendance, les tensions de recrutement sont fortes. Par exemple, en Corse, dans les Pays de la Loire ou encore en Centre-Val de Loire, plus de 80 % des recrutements sont jugés difficiles (respectivement 88 %, 86 % et 82 %). Par ailleurs, le nombre annuel moyen de logements commencés après la crise est supérieur à la période pré-Covid dans toutes ces régions.

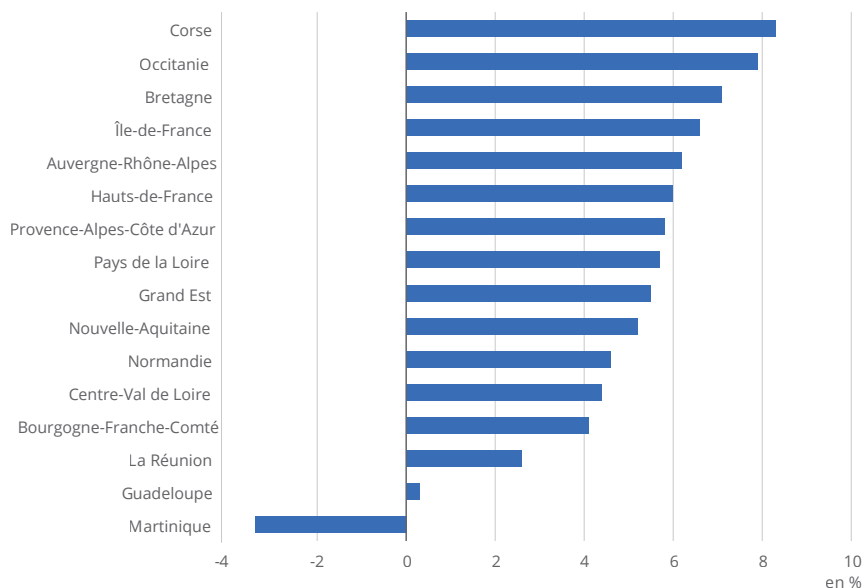
À l'inverse, respectivement 61 %, 69 % et 73 % des recrutements sont jugés difficiles par les entreprises du secteur de la construction en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en Occitanie, contre 74 % au niveau national. Ces trois régions n'ont pas réussi à dépasser leur tendance de 2015-2019, malgré la forte inflation. De plus, le nombre annuel moyen de logements commencés en 2021-2022 diminue en Occitanie et en Île-de-France par rapport à la période 2015-2019. ●



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

Isabelle Delhomme, Jonathan Kurzmann, Nicolas Sigler (Insee)

► 4. Évolution annuelle moyenne de l'indice de chiffre d'affaires dans la construction entre 2015 et 2019, selon les régions



Lecture : En Corse, entre 2015 et 2019, l'indice de chiffre d'affaires augmente de 8,3 %.

Champ : France, hors Guyane et Mayotte.

Sources : Insee, déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; Direction générale des finances publiques (DGFiP).

► Encadré 1 - Des tendances 2015-2019 corroborées par les comptes régionaux

Les comptes nationaux annuels donnent une fois par an une description globale et détaillée de l'économie nationale. Ils permettent notamment d'analyser l'évolution de la valeur ajoutée (VA) de chaque secteur et du produit intérieur brut (PIB).

Les valeurs ajoutées régionales des branches marchandes sont estimées par proratisation de la VA de chaque entreprise au sens d'une unité légale selon la masse salariale de chacun de leurs établissements.

Entre 2015 et 2019, les comptes régionaux corroborent les tendances régionales observées via les indices de chiffre d'affaires. En effet, l'analyse de l'évolution de la valeur ajoutée dans la construction fait également ressortir les régions identifiées comme les plus dynamiques en matière de chiffres d'affaires. La valeur ajoutée augmente de 5,0 % par an en Île-de-France, de 4,5 % en Corse et de 3,9 % en Occitanie. À l'inverse, les régions avec les plus faibles augmentations de chiffre d'affaires sur la période, à savoir la Normandie, le Centre-Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté sont celles ayant les plus faibles croissances en matière de valeur ajoutée dans la construction entre 2015 et 2019 (respectivement +2,3 %, +2,0 % et +1,8 %).

► Méthodes

Pour un secteur et une région donnés, l'indice du mois m est calculé en chaînant l'indice du mois $m-12$ à l'évolution du chiffre d'affaires entre $m-12$ et m . La démographie des entreprises (créations, cessations, entrées et sorties de champ, changements de secteur d'activité, de région, de type d'implantation) est prise en compte en continu pour refléter précisément la réalité économique du secteur. Les restructurations susceptibles d'affecter le contour sectoriel des déclarations de TVA font l'objet d'un traitement spécifique : elles sont prises en compte à l'aide des données issues du dispositif de coordination des informations et des traitements sur les restructurations des unités statistiques.

Pour une région donnée, la **tendance d'évolution** des chiffres d'affaires de la construction avant-crise est déterminée au moyen d'une régression linéaire sur l'indice de chiffre d'affaires corrigé des variations saisonnières et des jours ouvrés sur la période 2015-2019. Les tendances hautes et basses sont obtenues par calcul d'un intervalle de confiance à 95 % sur la valeur de la tendance de janvier 2015. L'**impact du premier confinement** est estimé à l'aide de l'écart entre la courbe des indices de chiffre d'affaires au point le plus bas de la baisse du chiffre d'affaires et la valeur de la tendance basse pour le mois correspondant.

La **situation en 2022 par rapport à la tendance** est analysée par l'écart entre l'indice de chiffre d'affaires régional moyen sur l'année 2022 et les valeurs moyennes des tendances hautes et basses sur l'année 2022. Trois cas de figures se distinguent :

- les écarts aux tendances hautes et basses sont positifs : l'activité économique de la région en 2022 a dépassé sa tendance avant-crise ;
- l'écart à la tendance haute est positif et celui à la tendance basse est négatif : l'activité économique de la région en 2022 est revenue dans sa tendance d'avant-crise ;
- les écarts aux tendances hautes et basses sont négatifs : l'activité économique de la région en 2022 n'a pas réussi à revenir à sa tendance d'avant-crise.

► Sources

Les **indices de chiffre d'affaires régionaux** sont, comme à l'échelle nationale, calculés à partir des déclarations mensuelles de TVA. Le **champ** est la France, hors Guyane et Mayotte non assujetties à la TVA. Ces indices sont calculés sur la période 2015 à 2022.

L'**évolution des logements commencés** en % est calculée à partir du nombre de logements commencés (issu de Sit@del produit par le Service des données et études statistiques du Commissariat général au Développement durable) comparativement au nombre de logements en 2015 (calculé à l'aide du recensement de la population).

L'**évolution de la population** est calculée à partir des estimations de population disponibles sous insee.fr.

L'**évolution des prix des terrains à bâtir** est issue de l'enquête EPTB (enquête sur les prix des terrains à bâtir).

► Définitions

Le **chiffre d'affaires régional** est défini comme le chiffre d'affaires des entreprises mono ou quasi monorégionale, c'est-à-dire les entreprises ayant au moins 80 % de leur effectif salarié dans la région considérée. Les entreprises mono ou quasi monorégionales représentent 83 % du chiffre d'affaires de la construction en moyenne en 2022.

Une **branche** (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des unités statistiques (entreprises, unités légales) classées selon leur activité principale.

Les **index du bâtiment et des travaux publics** sont des indices de coût de différentes activités du secteur de la construction, utilisés pour les actualisations et révisions des prix des marchés de construction.

Les **difficultés de recrutement** sont étudiées à travers l'enquête sur les besoins en main-d'œuvre de Pôle emploi. Ces données ne concernent que la France métropolitaine.

► Encadré 2 - L'évolution des heures rémunérées dans la construction, une analyse complémentaire de l'activité

Plusieurs sources, apportant des informations complémentaires, permettent de mesurer l'activité du secteur de la construction. Le chiffre d'affaires propose un suivi financier de l'activité, signe de la plus ou moins bonne santé financière des entreprises et de leur capacité à absorber les aléas de conjoncture. Toutefois, il n'est pas toujours représentatif d'une activité réelle sur le terrain. Dans le cas de la construction, des écarts entre les heures rémunérées et le chiffre d'affaires peuvent s'expliquer, car elles reflètent des réalités différentes.

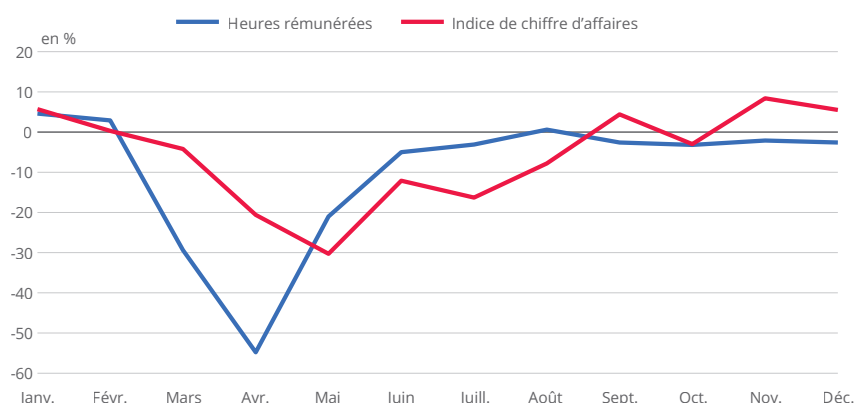
Les heures rémunérées sont issues des déclarations sociales nominatives (DSN). Dans la majorité des secteurs, elles comprennent les heures supplémentaires et les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération (congés payés, jours fériés, etc.). Cependant, dans le secteur de la construction, les congés payés sont pris en charge par une caisse et ne sont pas pris en compte dans les heures rémunérées. De même, les congés sans solde, les arrêts maladie et les périodes d'activité partielle en sont exclus.

Hors période de crise, les évolutions des deux sources sont proches quelle que soit la région. Néanmoins, lors du premier confinement, l'impact est plus fort sur les heures rémunérées dans toutes les régions françaises. Au printemps 2020, la baisse d'heures rémunérées est 2 à 3 fois plus forte que celle des chiffres d'affaires pour les entreprises du secteur de la construction.

Plus précisément, l'impact de la crise est visible dès le mois de mars sur les heures rémunérées, alors qu'il n'apparaît qu'en avril dans le cas des chiffres d'affaires ► **figure**. En effet, le confinement total a eu un impact immédiat sur l'emploi, alors que les chiffres d'affaires sont lissés ; les paiements sont effectués lors de la réservation des constructions, puis par tranches, au cours de la fabrication de la maison ou de l'immeuble.

Le pic de perte d'activité en matière d'heures rémunérées est atteint dès avril, contre mai pour les chiffres d'affaires. En effet, le confinement s'est étendu sur la totalité du mois d'avril, entraînant un arrêt complet de la production, alors que mars et mai n'ont été concernés que partiellement.

► Glissements annuels des heures rémunérées et des indices de chiffre d'affaires dans la construction en France en 2020



Lecture : En avril 2020, les heures rémunérées ont chuté de 54,8 % par rapport à avril 2019, tandis que l'indice de chiffre d'affaires a diminué de 20,6 % entre avril 2019 et avril 2020.

Champ : France, hors Guyane et Mayotte.

Sources : Insee, Déclarations sociales nominatives (DSN), heures rémunérées, déclarations mensuelles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; Direction générale des finances publiques (DGFiP).

► Pour en savoir plus

- **Chausse M.-L., Grenon-Mur M., Leblanc P., Sigler N.**, « Indices de chiffre d'affaires, indices de production dans les services et indices de volume des ventes dans le commerce », Insee Méthodes n° 143, juin 2023.
- **Brutel C.**, « En 2021, des déménagements un peu plus nombreux qu'avant la crise sanitaire depuis l'Île-de-France vers les autres régions », Insee Première n° 1954, juin 2023.
- **Insee**, « Crise sanitaire et développement du télétravail : davantage de départs des pôles des grandes métropoles et de l'aire parisienne », Insee Analyses n° 81, mars 2023.
- Fiche « Construction », in Les entreprises en France, coll. « Insee Références », édition 2022.
- **Lu A. V.**, « La construction de logements dans le Grand Est - Premières tendances depuis la crise sanitaire », Connaissance-Focus Logement-Construction n° 2, Dreal Grand Est, mars 2022.
- **Souquet C.**, « Impact du premier confinement sur les sociétés : l'Île-de-France plus affectée que les autres territoires », Insee Focus n° 234, mai 2021.
- « Le volume de travail rémunéré par les entreprises, un indicateur précieux pour analyser la crise actuelle », Note de conjoncture, Insee, décembre 2020.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur
de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Rédaction :
A. Gadaud

Maquette :
Luminess

@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP231964
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2023
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

